

**PREFECTURE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

AFFICHE-le :

28/03/2025

TRANSMIS le :

28/03/2025

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 17

OBJET :

Vote des taux d'imposition
2025

L'an deux mille vingt cinq
Le mercredi 26 mars à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GEANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne.

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, VIRLOGEUX Christophe.

Absent : M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. MOIZARD Frédéric
M. BELAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
Mme DAUDRE Sybille donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe

Secrétaire : M. Bailly Maxime

Monsieur le Maire après discussion et avis favorable de la commission des finances qui s'est déroulée le 13 mars 2025, propose au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025, soit une hausse de 0,82€.

Le vote des taux est donc proposé ainsi au vote du conseil municipal :

	N-1	2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,43	13,54
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,69	38,00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	120,56	121,55

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Décide à la majorité et 7 contres (Mme Baron Claudine, Mme Berson-Gérant Marion, Mme Dauptain Marie-Hélène, Mme Daudre Sybille, Mme Ferté Nadège, Mme Le Bec Fanny et M. Virlogeux Christophe) d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,54%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,00%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 121,55%

2/ Délibération transmise à M. le sous-préfet de Sarcelles et au SGC de Garges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Frédéric MOIZARD

